

FICHE INSCRIPTION HIVER 2020

CENTRE DE LOISIRS DE LA FERRIÈRE AUX ETANGS

NORMANDIE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Nom du représentant légal :

A remettre au centre de Loisirs **avant le 10 Février** avec l'acompte et le dossier complet (en cas d'absence, merci de déposer cette fiche dans la boîte aux lettres)

(Cocher les présences de vos enfants dans le tableau)

Nom de(s) l'enfant(s)				
Age				
Lundi 17 Février	Journée			
	Repas			
Mardi 18 Février	Journée			
	Repas			
Mercredi 19 Février	Journée			
	Repas			
Jeudi 20 Février	Journée			
	Repas			
Vendredi 21 Février	Journée			
	Repas			
Lundi 24 Février	Journée			
	Repas			
Mardi 25 Février	Journée			
	Repas			
Mercredi 26 Février	Journée			
	Repas			
Jeudi 27 Février	Journée			
	Repas			
Vendredi 28 Février	Journée			
	Repas			

Date et signature :

Rappel des modalités et conditions liées à l'inscription

L'inscription de vos enfants sera prise en compte après constitution d'un dossier qui comprend :

- La fiche de réservation des vacances
- La fiche de renseignement 2019/2020 (une par famille)
- La fiche sanitaire (une par enfant)
- Le règlement de l'adhésion annuelle valable du 1^{er} septembre au 31 Août (3€50)
- Le Règlement de l'acompte de 50 %

La fiche d'inscription formalise les journées réservées par la famille en complément de la fiche de renseignement et de la fiche sanitaire.

Toute absence sur une journée réservée doit nous être communiquée **par écrit au plus tard 48h avant** la date d'inscription, sinon elle sera facturée, sauf présentation d'un certificat médical.

Le nombre de places au centre de loisirs est limité aussi nous vous communiquerons par mail la confirmation de l'inscription de votre enfant.

- Tous les séjours antérieurs doivent être soldés avant de pouvoir réinscrire sur le séjour.
- Le règlement de 50 % du séjour est dû à l'inscription.
- Pour les mini-camps l'intégralité du séjour est due à l'inscription.
- Le cas échéant, une liste d'attente peut être mise en place

Les modes de règlements peuvent être les suivants :

- Chèque (« ordre de la ligue de l'enseignement »)
- Espèce (faire l'appoint)
- Virement bancaire

Vous pouvez utiliser :

- Les chèques vacances ANCV
- Les bons CAF et MSA (**à nous remettre lors de l'inscription**)
- Les aides des comités d'entreprises
- Les tickets Césu

Signature :